



Energie: Une commune veut bannir les compteurs Linky et Gazpar

INFO 20 MINUTES La ville de Saint-Macaire (Gironde) cherche à bloquer le déploiement sur son territoire des compteurs communicants d'électricité et de gaz...
Le compteur électrique intelligent "Linky" présenté à Tours le 18 mars 2009 - AFP



Céline Boff

Publié le 03.12.2015 à 16:51

Mis à jour le 03.12.2015 à 16:51 Bordeaux



C'est sans doute une première en France. La [commune de Saint-Macaire](#), située en Gironde, refuse d'accueillir sur son territoire Linky et Gazpar, [les nouveaux compteurs d'électricité et de gaz](#). Pour une raison simple : cette nouvelle génération de boîtiers, dits « intelligents » ou encore « communicants », [pourrait nuire à la santé des](#)

[habitants](#).

>>A lire : Le nouveau compteur électrique Linky menace-t-il votre santé, votre liberté et votre sécurité ?

Le conseil municipal s'inquiète plus particulièrement des micro-ondes émises par le [compteur Gazpar](#) et des rayonnements électromagnétiques suscités par le [compteur Linky](#). Or, comme le soulignent les élus dans un courrier adressé le 13 novembre dernier aux 2.500 habitants de la commune, les ondes sont interdites dans les crèches et limitées dans les écoles depuis le 9 février dernier. Quant aux rayonnements électromagnétiques, ils sont classés « cancérigènes possibles » [par l'Organisation mondiale de la santé \(OMS\)](#) depuis le 31 mai 2011.

Sur ce dernier point, « les câbles des habitations n'ont pas été prévus pour utiliser la technologie Linky. N'étant pas blindés, ils vont générer des rayonnements nocifs dans toutes les pièces de l'habitation, y compris les chambres des enfants. C'est inacceptable et nous ne l'accepterons pas », réagit Stéphane Lhomme, l'un des élus locaux et [par ailleurs directeur de l'Observatoire du nucléaire](#).

Vendredi 13 novembre 2015

Le Conseil municipal de Saint-Macaire (33490)
<http://saintmacaire.fr>

Aux habitants de la commune

Le 24 septembre 2015, à l'unanimité, le Conseil municipal de Saint-Macaire a rejeté la demande de GrDF (Gaz Réseau Distribution France) d'installer, sur un bâtiment élevé de la commune, un "concentrateur" permettant de recueillir les données envoyées par les "compteurs communicants" que GrDF souhaite installer ensuite dans les habitations.

Ce refus unanime a été suscité pour plusieurs raisons, résumées ci-dessous, dont la principale est le souci de protection de la santé des habitants, à commencer par celle des enfants. En effet, s'ils sont installés, les compteurs communicants émettront des micro-ondes que GrDF présente comme anodines, ce qui est fortement contesté par diverses associations comme Robin des Toits, PRIARTEM, le CRIIREM.

Pour empêcher le déploiement de Gazpar, le conseil municipal a rejeté à l'unanimité la demande de GRDF, le gestionnaire du réseau du gaz en France, d'installer un « concentrateur » sur l'un des bâtiments de la commune. « C'est cet appareil qui doit permettre de recueillir les données envoyées par les compteurs Gazpar. Sans lui, GRDF n'a plus aucun intérêt à installer ses compteurs communicants dans les habitations », détaille Stéphane Lhomme.

« Nous avons bien conscience de débiter un combat contre des groupes très puissants »

Pour empêcher l'installation des compteurs Linky, le combat s'annonce toutefois plus difficile. « ERDF n'a pas besoin de passer par nous, il lui suffit d'entrer en contact directement avec les particuliers qui n'ont a priori [pas le droit de refuser l'installation](#) du compteur ».

Mais ces compteurs électriques [ne sont-ils pas la propriété des communes](#) ? « Justement, tout cela n'est pas très clair. Nous sommes en train de travailler avec plusieurs associations pour être au point sur le plan juridique. Nous préparons une délibération qui devrait être votée en janvier. Cette décision sera sans doute attaquée par ERDF voire par le préfet, mais nous avons du temps : d'après le site Internet d'ERDF, le déploiement de Linky ne débutera pas avant 2021 dans notre commune », répond Stéphane Lhomme.

Et d'ajouter : « Nous avons déjà été contactés par deux mairies et par un groupe d'habitants qui souhaitent se joindre à notre combat contre Linky. Nous aimerions créer un réseau de communes, car nous avons bien conscience de débiter un combat contre des groupes très puissants, alors que nous sommes tout petits ».

>>A lire également : « Le compteur intelligent ne sera pas générateur d'économies pour les consommateurs », selon l'UFC-Que Choisir